



Réseau d'Observation Statistique de l'Energie
et des émissions de gaz à effet de serre en Ile-de-France

Les données ENERGIE-GES de référence en Île-de-France : Le ROSE au service des territoires

Webinaire du 27 juin 2024 – 14h - 16h

Réponses aux questions posées

QUESTIONNEMENTS GÉNÉRAUX

Question sur les années de publication des données : à quoi est dû le delta de 3 ans ? (Données 2021 à fin 2023 et publication en 2024)

- L'inventaire des consommations d'énergie et d'émissions de GES territorialisé à la commune produit par Airparif est multi-énergie et multi-sectoriel. Il fait donc appel à de nombreuses données d'entrée disponibles à différents délais. Le travail de collecte et d'intégration de ces données est donc en grande partie incompressible. Les traitements permettant la consolidation de ces inventaires nécessitent ensuite un délai. Ainsi un délai d'environ 2 ans est nécessaire pour avoir un inventaire consolidé avant mise à disposition pour intégration dans Energif.
- Ces mêmes difficultés et délais sont constatés dans les autres observatoires régionaux et ne remettent pas en cause la pertinence des inventaires produits, puisque des changements significatifs ne peuvent pas être observés sur un pas de temps aussi court.
- De plus, chaque inventaire est l'occasion d'évolutions méthodologiques, qui sont réappliquées aux années antérieures de référence (actuellement 2005, 2010, 2012, 2015, 2019) pour assurer une cohérence historique et permettre une analyse des évolutions remontant jusqu'à 2005.
- Ce même processus est applicable pour l'inventaire des productions d'énergie qui font également intervenir de nombreuses sources de données et notamment des enquêtes disponibles en fin d'année.
- Le processus de valorisation s'effectue par l'intermédiaire de quatre acteurs : Airparif, Département Energie-Climat (AREC ÎdF), Département Environnement Urbain et Rural et Département Data et Innovation Numérique de l'Institut Paris Région. L'ensemble de ces structures interviennent sur la mise à jour d'Energif, à un degré plus ou moins important, et expliquant la mise à jour en 2024.

SYNTHESE DES QUESTIONS POSÉES

Les données brutes de l'Enquête Planques sur la Métropole du Grand Paris sont-elles disponibles publiquement ?

A ce stade les données brutes ne sont pas partageables et sont communiquées au cas par cas auprès des partenaires, les données brutes étant difficilement exploitables directement. Cependant, à moyen terme, il y a des communications qui sont envisagées sur l'enquête.

Il existe également un observatoire des mobilités de l'APUR qui présente la répartition des parcs de véhicules par étiquettes Crit'Air par commune.

Les émissions non-énergétiques de l'industrie (ex : ciment) sont-elles prises en compte, et si oui, comment ?

Les émissions non-énergétiques de l'industrie comme le ciment sont aussi prises en compte dans l'inventaire d'émissions de GES. Ces émissions sont construites de la même façon que pour le reste de l'inventaire avec les données locales les plus précises possibles.

Pour le cas des cimenteries, Airparif récupère les informations par les industriels qui sont tenus de remonter ces informations à l'Etat.

Quelle est la source de la donnée de la filière bois et la maille à laquelle la plus fine à laquelle nous pouvons descendre ?

La filière bois est alimentée par des données régionales, mises à disposition publiquement sur le site du SDES (Service statistique du Ministère de la Transition Ecologique), mais aussi par des données locales. Ces données locales sont :

- L'enquête sur le fonctionnement des chaufferies biomasse collectives et/ou industrielles, pilotées par Fibois ÎdF et l'AREC, elle permet de caractériser, entre autres, le chauffage collectif dans les différents secteurs d'activités.
- Les enquêtes entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris permettant d'avoir de grands enseignements par zone (Paris / Petite Couronne / Grande Couronne) sur les équipements détenus par les particuliers à domicile et leurs pratiques.

Il y a-t-il des études sur l'impact des chaudières bois sur la qualité de l'air ?

Actuellement, Airparif réalise une étude avec des mesures à l'émission faites sur huit chaufferies (certaines sur un mois, d'autres sur six mois). Cette dernière a pour objectif d'évaluer, pour les petites chaufferies biomasse de moins de 500 kW, les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en conditions réelles. Cette étude sortira cet automne et permettra d'en apprendre davantage sur l'impact des chaufferies bois sur la qualité de l'air.

Sur les installations de plus grande puissance, Airparif récupère des informations directement par les remontées des industrielles qui sont tenus de partager les données dans la déclaration GERE.

Que montrent les chiffres donnés par les grandes chaufferies biomasse sur leur effet sur la qualité de l'air ?

Les résultats de l'étude sur les petites chaufferies biomasse dresseront également un comparatif vis-à-vis des chaufferies biomasse plus importantes. Néanmoins, à quantité d'énergie produite, les chauffages individuels au bois sont plus émetteurs en polluants atmosphériques, par unité de

consommation (kWh), que les grosses installations. Ce constat est notamment lié à des raisons directes de rendements, de température de combustion ou encore pour des raisons d'obligations réglementaires (les chaufferies biomasse de plus forte puissance sont soumis à la mise en place de dispositifs de traitement limitant les émissions).

Les données locales par usage / sous-secteurs 2021 sont prévues pour quand ?

Il n'y aura pas de discrétisation par usage et par sous-secteurs d'activités pour l'année 2021. Ce détail reviendra pour l'inventaire 2022 des consommations et émissions de GES.

Néanmoins, la méthodologie entre l'inventaire 2019 et 2021 est quasiment la même. Ainsi, les ordres de grandeur sont les mêmes et les données peuvent ainsi être calculées sur la base de ceux-ci.

Est-il possible de connaître l'évolution de la consommation d'énergie et des émissions de GES par rapport au précédent inventaire (et non 2005) ?

Vous pouvez calculer l'évolution entre 2019 et 2021 des consommations énergétiques et des émissions de GES grâce aux données présentes sur Energif ou fournies à chaque EPCI qui en fait la demande par l'intermédiaire des interlocuteurs du ROSE.

Entre 2019 et 2021, les consommations énergétiques ont baissé de 4% et les émissions de gaz à effet de serre de 2% en scope 1 ou scope 1+2)

Le panorama des productions 2022 indique que la chaleur diffuse représente 55% de la production de chaleur francilienne. Quelle est la répartition entre PAC, CET, solaire thermique, bois individuel ?

La chaleur diffuse (chaleur produite directement chez les usagers) est estimée sur la base de plusieurs sources de données. Ces sources de données manquent parfois d'exhaustivité et de précisions. Ainsi, des évolutions méthodologiques sont susceptibles d'être effectuées pour les prochains inventaires.

Pour l'inventaire 2022, la chaleur diffuse se décompose de la façon suivante :

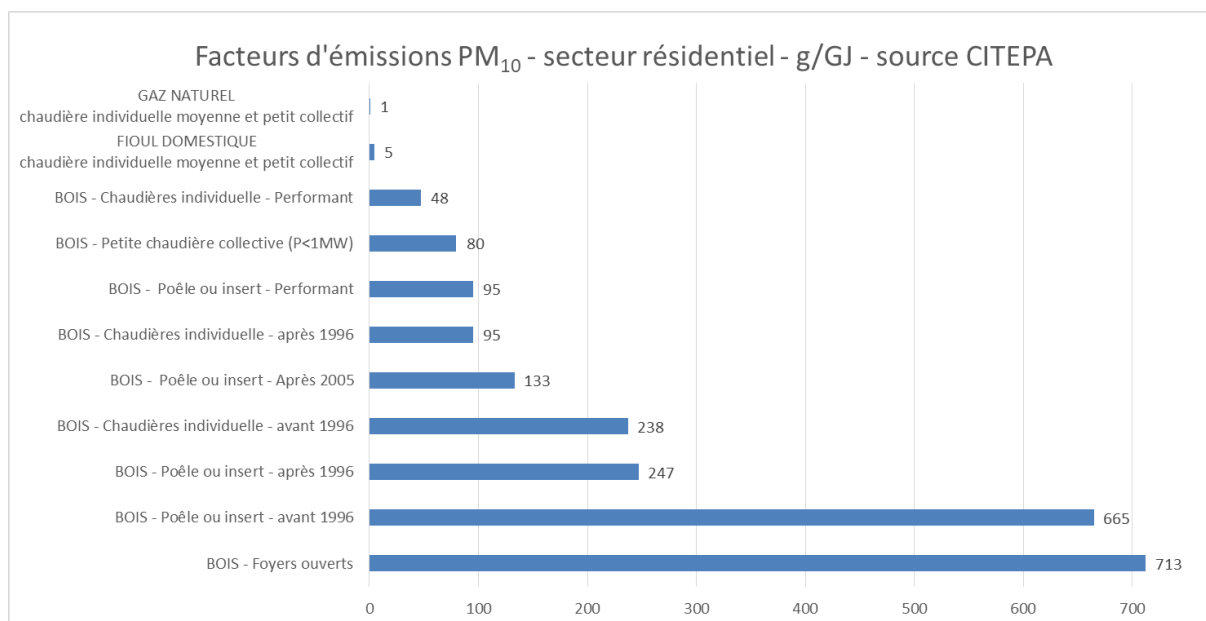
- Bois domestique : 54,4 %
- PAC aérothermiques & CET : 44,2 %
- PAC géothermiques : 1 %
- Solaire thermique : 0,4 %

Quelle typologie de sites contient le sous-secteur de la santé ? Les EHPADs sont-ils toujours dans le secteur résidentiel ?

Le sous-secteur de la santé au sein du secteur tertiaire va comprendre tout ce qui est infrastructures hospitalières. Concernant les EHPADs, ils sont compris dans le secteur tertiaire dans « habitats communautaires ».

Pour le chauffage au bois, arrive-t-on à mieux identifier les systèmes qui sont les plus responsables de ces problèmes de qualité de l'air ? Par exemple des nouveaux systèmes performants à foyer fermé sont-ils aussi concernés par ces écueils ?

Les systèmes les plus émetteurs sont les foyers ouverts, ensuite nous avons les foyers fermés ou les poêles anciens et enfin, les plus récents sont un peu moins émetteurs. Cependant si nous regardons les ordres de grandeur, par rapport à d'autres sources d'énergie comme le fioul, le bois, même avec des foyers fermés performants, reste très au-dessus des autres sources comme le montre la figure ci-dessous.



Facteurs d'émissions moyens de PM₁₀ par type d'équipement et par source d'énergie pour le chauffage résidentiel - Source : CITEPA